

## DÉLIBÉRATION n° 2023/039

L'an deux mille vingt-trois et le 07 mars 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Stéphanie LAGLEIZE, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Jacqueline ALFONZO à Marie-France RUFFAT, Nicolas TOURON à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Jean-Claude SUBIAS, Maurine FOSSAT à Robert MONZANI, Joël MANO à Stéphanie NOGUES, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Françoise PIQUE, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de vie - Ruine Coret : demande de subventions**

La ville de Lannemezan convoite depuis plusieurs années une dent creuse en plein centre bourg, située au 21 rue Alsace Lorraine.

Un arrêté de péril a précédemment été pris à cet endroit compte tenu de l'effondrement du bâti et de la menace pour les passants. Une mise en sécurité a été opérée dans un 1er temps avec l'installation d'un bardage bois pour préserver les habitants.

Un travail a été mené avec des architectes au départ sur un projet de résidence d'artistes puis la vocation de ce lieu est en cours d'évolution et s'oriente désormais vers un local commercial en rez de chaussée ainsi qu'une partie logement en étages.

Dans un 1er temps, il s'agit d'acquérir cette emprise, avant de pouvoir réaliser les travaux en 2024.

C'est un projet cohérent avec notre démarche Petites Villes de Demain puisqu'il permet de traiter une dent creuse en plein cœur de bourg et au-delà de requalifier cet espace, cela permettra de créer un local commercial qui pourrait être un local type « boutique à l'essai » afin d'expérimenter l'activité de porteurs de projet, leur donner un coup de pouce en début d'installation afin qu'ils puissent tester le marché et consolider leur modèle économique.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Acquisition foncière	50 000	ETAT (30 %)	15 000
		Autofinancement (70 %)	35 000
<b>Total</b>	<b>50 000</b>	<b>Total</b>	<b>50 000</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

**DECIDE**

➤ D'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter l'Etat selon le plan de financement présenté
- Signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 14 mars 2023